

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **ENSEMBLE VOCAL DE PEZENAS**

### **LES REPETITIONS**

- Chaque choriste doit se sentir concerné et apporter sa participation au bon fonctionnement de la chorale.
- Les choristes s'engagent sur un planning annuel de présence aux répétitions et aux concerts.
- Les répétitions se déroulent le mercredi soir principalement à la gare du nord de 20h00 à 22h00.
- Les choristes sont invités à arriver dès 19h30 afin d'installer la salle et de démarrer à 20h précises. Ils réserveront le temps de convivialité et d'échange après 22 h.
- une répétition par mois est organisée en pupitre selon le planning prévu par le chef de chœur. Elle n'est pas facultative.
- Les informations concernant les choristes seront données à la mi répétition et relayées par mail ou sur le site.
- Pour respecter le travail de chacun, il faut éviter les distractions susceptibles de déconcentrer les choristes (discussions, remarques etc...)
- Il est important que chacun fournisse un travail individuel, soit présent à toutes les répétitions et pupitre et signale son absence auprès du chef de chœur ou du/de la président-e.
- A l'approche des concerts, les choristes devront prendre part à la générale pour pouvoir participer au concert.
- Lors de la remise des partitions, les choristes absents devront faire une démarche personnelle pour récupérer leurs partitions.

### **LES COTISATIONS**

Il est demandé aux choristes de régler leur cotisation par chèque ou espèces à partir de la date de l'assemblée générale et jusqu'au 31 octobre de chaque nouvelle année. L'encaissement des cotisations peut être envisagé en deux fois, un premier encaissement au plus tard fin octobre et le deuxième en janvier de l'année qui suit l'assemblée générale annuelle.

En ce qui concerne les choristes qui intègrent pour la première fois notre association, l'encaissement de leur cotisation sera réalisé à la fin du mois de novembre qui suit l'assemblée générale annuelle afin de leur permettre d'évaluer si le travail, l'organisation et l'esprit de notre groupe correspondent à leurs attentes.

### **LA GESTION DU GROUPE**

- Le Conseil d'Administration par la voix de sa/son président-e s'autorise à reprendre un-e choriste qui, par son comportement inapproprié, nuit au bon déroulement des répétitions ou concerts et au bon esprit du groupe.

Le programme musical est proposé par le chef de chœur et sa programmation est validée et gérée par le conseil d'administration.

## **LES CONCERTS**

### LA TENUE pour les concerts classiques

*Les femmes* : haut noir manches longues et pantalon ou jupe **longue** noire et chaussures fermées  
Maquillage et bijoux doré ou argenté à la discrétion de chacune.

*Les hommes* : costume noir chemise blanche et nœud papillon noir, chaussures noires

**La réservation de sièges par les choristes pour leur famille n'est autorisée que pour des personnes à mobilité réduite.**

La présence des choristes est attendue à tous les concerts.

Avant les concerts, un tableau est mis à disposition afin que les choristes volontaires se signalent pour aider à l'organisation, l'accueil, le rangement, la remise en état du lieu d'accueil, le pot d'après concert etc...

### PORTE PARTITION

Chaque choriste règlera le porte partition de l'EVP d'un montant de 10 € utilisé uniquement pour les concerts. Dans le cas d'un départ, cette somme pourra lui être remboursée à condition que le porte partition soit remis par le choriste en bon état.

### DIVERS

Pour notre visibilité sur les réseaux sociaux (Facebook), nous sommes amenés à publier des photos et vidéos de nos concerts mais aussi de nos répétitions. Dans ce dernier cas, tout choriste qui ne souhaiterait pas que son image soit diffusée, est invité à le signaler à le/la président-e.

A Pézenas, le 21 octobre 2022

La Présidente  
Véronique COMBES